

**DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE  
ARRONDISSEMENT DE TOURS  
CANTON DE CHATEAU RENAULT**

## **COMMUNE DE CROTELLES**

### **PROCES VERBAL**

**Séance du JEUDI 31 AOUT 2017**

**L'an deux mil dix sept**

**Le trente et un août à 20 heures,**

**L'assemblée délibérante légalement convoquée le 10 août 2017 s'est réunie sous la présidence de Monsieur Rudolff FOUCTEAU, Maire.**

Sous la présidence de Monsieur FOUCTEAU Rudolff, Maire

Etaient présents : Mr GERMAIN Cyril, Mr LUWEZ Benoit, Mme FLECHIER Cécilia, Mme BERGER Véronique, Mr MESSON Rémi, Mr MALAGA David, Mr BALLUE Guillaume, Mr DESPRAS Franck

Etaient absents : Mme DURAND Nathalie, Mr CANTAUT Emmanuel, Mr MAHE Pascal, Mme BERTAULT Angèle

Nombre de conseillers en exercice : 13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame Véronique BERGER est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 09 minutes, sous la présidence de Mr Rudolff FOUCTEAU, Maire, qui rappelle l'ordre du jour.

### **1: APPROBATION DU PROCES VERBAL du 10/07/2017**

Monsieur FOUCTEAU propose l'approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal précédente, en date du 10 juillet 2017, dont chaque conseiller a été destinataire.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité ce dernier

### **2: TARIF BILLETTERIE CONCERT EGLISE**

Dans le cadre de l'organisation annuelle d'un concert en l'église de Crotelles (en septembre), Monsieur le Maire propose la mise en place tarifaire suivante : tarif unique 4€ par personne.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité ce tarif.

Les billets seront en vente au secrétariat de mairie.

### **3: TARIF ENCARTS PUBLICITAIRES**

Concernant les insertions publicitaires dans le bulletin municipal annuel, le conseil municipal adopte à l'unanimité le tarif unique suivant :

-50€ pour un format carte de visite

#### **4 : SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE**

La municipalité accorde, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle de 103.75€ compensant le financement de fournitures pour les travaux réalisés dans l'école, au cours de l'été.

#### **5 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

##### **Création et gestion de maisons de service**

**Vu** la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-17,

**Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 18 juillet 2017 approuvant les statuts modifiés,

Considérant que la modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer,

Considérant l'intérêt de modifier les statuts afin d'ajouter les tirets suivants :

- **la création et gestion de maisons de services au public** et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations :
- création et gestion de la MSAP au sein du siège communautaire 5 rue du four brûlé à Château-Renault avec deux opérateurs signataires.

Monsieur le Maire propose d'approuver les statuts modifiés ci-après annexés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec    voix pour,    voix contre et    abstentions, à la majorité simple de ses membres,

- APPROUVE les statuts modifiés.

#### **6 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

##### **Aides aux associations**

**Vu** la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-17,

**Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 18 juillet 2017 approuvant les statuts modifiés,

Considérant que la modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer,

Considérant l'intérêt de modifier les statuts afin d'ajouter le tiret suivant :

- *Aides aux associations du territoire présentant un projet pédagogique pour l'apprentissage de la musique en cohérence avec les orientations communautaires, validé par une convention d'objectifs.*

Monsieur le Maire propose d'approuver les statuts modifiés ci-après annexés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec    voix pour,    voix contre et    abstentions, à la majorité simple de ses membres,

- APPROUVE les statuts modifiés.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

\*Monsieur le Maire fait le bilan des travaux dernièrement réalisés et en cours :

- La rénovation de la toiture de la mairie est réalisée
- Le ravalement de façade de la mairie est prévu pour la mi-septembre
- La réfection de l'enrobé, par les services du Conseil Départemental, sur la RD n°73, est réalisée
- Le mur du parking de l'école, qui était en mauvais état, a été écroulé pour une meilleure visibilité
- Très prochainement seront réalisés des travaux d'éclairage sur le parking de l'église ainsi que la rénovation du parvis de l'église pour améliorer l'accessibilité
- Le poste de transformation, rue du Coteau, a enfin disparu
- Des travaux d'enfouissement de réseaux sont prévus pour la fin de l'année 2017, impasse de la Saulaie.

\*Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de la commune de Nouzilly suite aux modifications du trajet du transport scolaire entre les 2 communes. L'allongement du trajet implique un surcoût en frais de personnel pour la commune de Nouzilly, qui sollicite une prise en charge partagée.

## **RÉCAPITULATIF DE LA SÉANCE**

- 1) **AFFAIRES GÉNÉRALES**: approbation PV du 10/07/2017
- 2) **FINANCES** : tarif billetterie
- 3) **FINANCES**: tarif encart publicitaire
- 4) **FINANCES** : subvention exceptionnelle Coopérative Scolaire
- 5) **AFFAIRES GÉNÉRALES**: modification statuts Communauté de Communes Castelrenaudais
- 6) **AFFAIRES GÉNÉRALES**: modification statuts Communauté de Communes Castelrenaudais

La séance est levée à 21 heures 12 minutes